

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération
Agence Marocaine de Coopération
Internationale



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والعلاقات
الوكالة المغربية للتعاون
الدولي

COOPERATION SUD - SUD

POTENTIALITES SECTORIELLES DU MAROC

EN MATIERE DE

COOPERATION TRIPARTITE

Décembre 2003

SOMMAIRE

Introduction

A- Secteurs productifs :	pages
1- Agriculture :	6
2- Travaux Publics :	7 - 10
3- Pêches Maritimes :	11
4- Energie et des Mines:	12 - 13
5- Industrie :	14 - 18
6- Artisanat :	19
B- Education et Formation :	
7- Enseignement Supérieur :	21
8- Education Nationale :	22 - 23
9- Formation Professionnelle :	24 - 25
C- Secteurs Sociaux :	
10- Santé :	27 - 28
11- Jeunesse et Sports :	29
12- Développement Social et Solidarité :	30 - 31
D- Services :	
13- Transports :	33
14- Habitat :	34
15- Urbanisme :	35 - 36
16- Commerce :	37
17- Tourisme :	38

INTRODUCTION

Les relations avec les autres pays du continent africain, notamment les pays d'Afrique subsaharienne, ont toujours constitué un axe important de la politique de coopération du Maroc.

Considérant que le capital humain est la base de toute richesse et le support indispensable à toute stratégie de développement économique et social durable, le Maroc a fait de la formation de l'Homme africain le fondement de sa politique de coopération avec les autres pays du continent.

C'est ainsi que la formation de cadres africains a toujours constitué un volet essentiel dans les activités de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI). De nombreux cadres africains ont été formés au Maroc dans une large gamme de filières universitaires et techniques.

Au titre de l'année académique 2002/2003, environ 6.000 étudiants étrangers, provenant d'une cinquantaine de pays, et dont 80% sont originaires de pays d'Afrique subsaharienne, étant inscrits dans les établissements publics marocains d'enseignement universitaire, technique et professionnel. Environ 4.800 parmi eux sont boursiers de l'AMCI.

La coopération technique constitue également un volet important de la coopération du Maroc avec les autres pays africains. Grâce à l'expertise et au savoir-faire acquis dans de nombreux domaines, avec le concours de ses partenaires traditionnels, le Maroc est aujourd'hui sollicité par de nombreux pays africains qui souhaitent bénéficier de son expérience dans ces domaines.

Fidèle aux principes de solidarité et de prospérité partagée qui ont toujours guidé sa politique de coopération avec les autres pays africains, et partisan d'une mise en œuvre effective des orientations qui sous-tendent la Coopération Technique entre Pays en Développement (CTPD), le Maroc répond, chaque fois que cela est possible, et dans la mesure de ses moyens, aux sollicitations des pays demandeurs par l'envoi d'experts marocains dans ces pays ou par l'accueil de leurs cadres et stagiaires.

Au cours de l'année 2003, l'AMCI a pris en charge les frais de stage de quelques 200 stagiaires africains.

Parallèlement aux efforts consentis sur le plan bilatéral au profit d'un certain nombre de pays africains, le Maroc participe également, en collaboration avec différents pays donateurs et bailleurs de fonds régionaux et internationaux, à des programmes de **coopération tripartite** en faveur de pays tiers, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne.

Comme exemples récents, on peut citer les programmes quinquennaux Maroc/Japon/Pays francophones africains en matière de pêches maritimes, de navigation marchande, d'entretien routier et d'eau potable, qui consistent en l'organisation au Maroc de sessions de formation de quatre à cinq semaines par an dans ces différents domaines au profit de cadres africains.

On peut mentionner également le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) au Burkina Faso, pour la réalisation duquel la FAO est associée au Maroc, qui mobilise pour ce projet, étalé sur plusieurs années, une soixantaine de techniciens et de cadres agricoles. Des programmes similaires sont également engagés avec le Niger et la République Centrafricaine.

Aussi, et compte tenu des multiples avantages que présente la coopération triangulaire, le Maroc considère que cette forme de coopération peut constituer un vecteur porteur d'avenir pour le soutien aux efforts de développement des pays d'Afrique subsaharienne et marque sa disponibilité à jouer son rôle de partenaire pour les pays donateurs et les bailleurs de fonds régionaux et internationaux qui sollicitent sa collaboration pour la réalisation de programmes tripartites en faveur de ces pays.

A cet égard, les secteurs énumérés ci-après, sans être exclusifs, présentent des opportunités sectorielles, susceptibles d'être exploitées pour un redéploiement plus important de la coopération tripartite en faveur des pays africains.

Selon les différents types d'activités concernés, l'offre de coopération du Maroc peut prendre différentes formes : formation de longue, moyenne et courte durée, formation in situ dans les pays bénéficiaires, sessions de formation au Maroc, stages de perfectionnement, voyages d'études, envoi d'experts, réalisation de programmes conjoints etc.

Ce document synoptique a été établi sur la base des données recueillies auprès des départements ministériels et organismes publics nationaux concernés ou intéressés par les programmes de coopération destinés à l'Afrique.

Des fiches projets sont par ailleurs en voie de réalisation concernant des offres formulées dans certains domaines spécifiques et seront présentées à la demande de bailleurs de fonds ou des pays désireux d'en bénéficier.

A- Secteurs productifs

1- Agriculture :	p 6
2- Travaux Publics :	p 7 - 10
3- Pêches Maritimes :	p 11
4- Energie et Mines:	p 12 - 13
5- Industrie :	p 14 - 18
6- Artisanat :	p 19

I - SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Les offres de formations et d'expertises potentielles concernent les domaines suivants :

- 1- Formation et recherche ;
- 2- Production agricole ;
- 3- Elevage et médecine vétérinaire ;
- 4- Foresterie et parcours ;
- 5- Commercialisation des produits agricoles ;
- 6- Contrôle des produits agricoles et phytosanitaires ;
- 7- Aménagements fonciers et équipement agricoles ;
- 8- Planification, gestion et organisation professionnelle ;

Les structures et les organismes pouvant assurer cette offre, selon les secteurs, se présentent comme suit :

1- Formation et recherche

* Formation de longue durée : Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV/Rabat), Ecole Nationale d'Agriculture (ENA/Mekhnès) et Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI/Salé).

Ces institutions assurent une formation de longue durée (BAC+6) ainsi que des stages en relation avec les axes mentionnés.

* Formation de courte durée : 14 Instituts Techniques Agricoles (ITA) dispensent cette formation.

2- Autres domaines d'activité portant sur la production, la commercialisation, les aménagements, le financement et autres sont couverts par les Directions Centrales du Ministère, les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) et les organismes sous tutelle.

A ce titre, le Ministère de l'Agriculture offre de l'expertise, des stages et des voyages d'études à la fois sur le plan bilatéral, quand les moyens le permettent, et dans le cadre multilatéral.

3- Partenariat privé : les opportunités de partenariat entre les opérateurs marocains et leurs homologues dans les pays du sud sont vivement encouragées par le Ministère de l'Agriculture.

Le Ministère Marocain de l'Équipement a réalisé plusieurs actions d'assistance technique et de formation en faveur de nombre de pays demandeurs d'Afrique et du Monde Arabe dans les domaines de compétence suivants :

1 - Maîtrise des ressources en eau et aménagements hydrauliques.

* Stage de courte durée dans les domaines suivants :

- Gestion, sauvegarde et mobilisation des ressources en eau ;
- Construction de petits et moyens barrages.
- Mise en place de système de suivi de l'entretien des ouvrages hydrauliques.
- Assistance au suivi des travaux d'aménagements hydrauliques.
- Expertise de site.
- Conception et étude d'aménagement de protection contre les inondations.
- Etudes économiques et études d'impacts sur l'environnement des aménagements hydrauliques.

* Envoi d'experts à la demande pour :

- Apporter une assistance technique ;
- Opérer une expertise ;
- Animer des séminaires ou des sessions de formation.

2 - Météorologie

La Direction de la Météorologie Nationale (DMN) a développé une grande capacité en matière de prévision numérique, de provocation artificielle des précipitations et des changements climatiques.

Des experts de la DMN ont effectué une mission réussie de provocations de pluies artificielles au Burkina-Faso en mai et septembre 1998 (Opération SAAGA).

La DMN a effectué des expertises auprès des pays africains et du Moyen-Orient en matière de :

- Lutte anti-acridienne ;
- Ensablement des palmeraies.
- Mise en place de programmes de précipitations artificielles.
- Gestion des ressources humaines dans le domaine de la météorologie.
- Elaboration de plan stratégique de développement des services météorologiques.

- Formation académique en météorologie.
- Stage spécialisé en protection aéronautique.
- Conception et commercialisation des produits météorologiques.

3 - Gestion des retenues de barrages.

- Système de collecte, de traitement et d'information de données de suivi des retenues de barrages.
- Etudes bathymétriques.
- Développement d'outils d'aides à la gestion des eaux (études de propagation d'ondes...).
- Mise en place de système de gestion des retenues des barrages (programmation de fournitures).
- Lutte biologique contre l'eutrophisation des barrages.

4 - Eau potable urbaine et assainissement

- Assistance de laboratoire d'analyse de la qualité des eaux.
- Assistance technique dans l'assainissement, le traitement et la réutilisation des eaux usées.
- Formation de cadres et techniciens dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.
- Sensibilisation des usagers à l'économie de l'eau.
- Assistance dans la gestion des réseaux.
- Assistance dans le domaine du contrôle et de la gestion de la qualité des eaux.
- Etude de schémas d'alimentation en eau potable des centres urbains.

5 - Eau Potable rurale

- Assistance dans des études de planification de l'approvisionnement du monde rural en eau potable.
- Animation et gestion de la concertation avec la population.
- Conception et suivi de réalisation de systèmes d'approvisionnement en eau potable rurale.
- Etudes socio-économiques et d'évaluation de projets d'AEPR.
- Organisation de l'exploitation et de la gestion de système d'AEPR.

6 – Evaluation et suivi des ressources en eau

- Conception, mise en place, optimisation et gestion des réseaux de suivi des ressources en eau.

- Réalisation et contrôle des études d'évaluation, de modélisation, de prévision et de synthèse.
- Suivi et contrôle de la qualité des ressources en eau.

7 – Dégagement et mobilisation des eaux souterraines

- Réalisation et contrôles des études hydrogéologiques et géophysiques.
- Introduction des nouvelles techniques : Sismique haute résolution, Micro gravimétrie, Méthode radar.
- Elaboration, optimisation, conduite et évaluation des programmes d'exploration et de mobilisation des ressources souterraines.

8 – Surveillance et préservation de la qualité des ressources en eau

- Conception et suivi de systèmes de surveillance de la qualité des eaux.
- Système informatique de saisie, contrôle et traitement des données de la qualité des eaux.
- Etudes d'inventaire et de caractérisation des sources de pollution.
- Cadre légal et réglementaire de protection de la qualité des eaux.
- Développement d'instruments de suivi et de protection : cartes de vulnérabilité, normes de rejets...
- Plan d'intervention en cas de pollution accidentelle.

9 – Routes

* Participation à la réalisation d'ouvrages routiers dans quelques pays arabes et africains, en octroyant une assistance technique dans les domaines suivants :

- Suivi des études ;
- Préparation des dossiers pour les bailleurs de fonds ;
- Préparation des dossiers d'appel d'offres ;
- Suivi des travaux.

* Stages au profit de cadres et techniciens à l'Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER) de Skhirat comme ceux organisés chaque année en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) au profit des pays francophones africains.

10 – Ports

- Mise en place de systèmes informatiques portuaires ;
- Etudes techniques ;
- Formation de techniciens.

12 – Recherche

En plus de ses activités classiques, s'articulant autour de l'essai, l'étude et de l'expertise dans les quatre grands domaines que sont le sol, les matériaux et les structures, les infrastructures de transport et les aménagements hydrauliques et portuaires, le **Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)** développe des recherches appliquées au domaine de l'infrastructure.

Le LPEE assure le Secrétariat permanent de l'Association Maghrébine des Laboratoires et Bureaux de Contrôle et entretient des relations étroites de coopération avec de nombreux laboratoires membres de ces associations sous forme d'assistance technique pour la restructuration et la redynamisation de ces laboratoires

III - SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

La contribution du Maroc à la mise en place de programmes de coopération tripartite dans le domaine des pêches maritimes peut s'articuler autour des axes suivants :

1 – Formation et perfectionnement

Le Ministère des Pêches Maritimes pourrait faire bénéficier les pays africains des programmes de formation développés au niveau des établissements de formation maritime tels que l'Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes d'Agadir (ISTPM) ou le Centre de Qualification Professionnelle Maritime de Larache. Ces centres sont dotés de formateurs qualifiés, d'équipements pédagogiques sophistiqués et de navires écoles.

2 - Recherche halieutique

L'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH) a acquis une expérience importante dans les domaines suivants :

- Evaluation des ressources halieutiques ;
- Surveillance et contrôle du milieu marin ;
- Economie et technique des pêches.

3 - Administration des pêches maritimes

- aspects institutionnels du secteur ;
- mise en place d'un système d'information pour la gestion des flottes, des gens de mer, des statistiques de captures etc... ;
- contrôle et suivi de l'activité de pêche : formation et gestion du corps des observateurs scientifiques, contrôle par satellite du positionnement des bateaux, contrôle à terre des captures etc.... ;
- coopération halieutique.

4 – Industrie et commercialisation des produits de la mer

- mise en place de systèmes de contrôle de qualité
- valorisation des produits de la mer ;
- gestion des halles aux poissons.

5 – Développement de la pêche artisanale

- Expérience dans le domaine de la construction des villages de pêcheurs et de points de débarquement aménagés ;
- Mise en place de systèmes de vulgarisation au profit des marins pêcheurs.

IV - SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

1 - MINES :

- Administration chargée des mines
- Politique minière
- Législation et réglementation minières, code minier, fiscalité minière, hygiène, sécurité dans les mines et statut du mineur.
- Activité para minière : explosifs et machines à pression de vapeur.
- Mise en place de système de gestion des titres miniers et cadastres miniers.
- Inspection du travail dans les mines,
- Exploration, travaux miniers et exploitation minière par le Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM), par le groupe Omnium Nord Africain (ONA) Managem, ainsi que par d'autres entreprises minières :
 - Travaux de géophysique et de géochimie,
 - Forage et travaux miniers d'exploration et d'exploitation,
 - Analyse et essais de traitement,
 - Etudes d'exploitation et de valorisation minières.

2 - GEOLOGIE

- Réalisation de l'infrastructure géologique par des cartes géologiques, géochimiques et géophysiques.
- Gestion et diffusion de l'information géologique pour la promotion des investissements dans les domaines de la prospection minière, pétrolières et des ressources en eau, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la prévention des risques naturels.
- Technique de laboratoire pour les analyses chimiques et pétrographiques et l'étude des géomatériaux.
- Protection et mise en valeur du patrimoine géologique (sauvegarde de l'environnement, développement d'activités touristiques, culturelles et scientifiques).
- Introduction des nouvelles technologies en matière de cartographie géologique (système d'information géoscientifique, télédétection).

3 - ENERGIE

- Electricité à travers l'Office National de l'Electricité (ONE) concernant :
- L'électrification notamment rurale à travers le réseau électrique ou de manière décentralisée,
- Production concessionnelle d'électricité,
- Production d'énergie éolienne,
- Distribution du gaz, de pétrole liquéfié (stockage, emplissage et distribution),

- Energies renouvelables à travers le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) en matière de :
 - Développement et réalisation de prestations de services et de travaux d'ingénierie en faveur des institutions qui oeuvrent dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie,
 - Formation dans le domaine des énergies renouvelables,
 - Formation en matière de contrôle de qualité des composants des systèmes à énergie solaire et réalisation de tests sur les équipements énergies renouvelables.
 - Assistance technique pour le montage et la réalisation des projets énergies renouvelables dans les pays ayant des conditions similaires à celles du Maroc.

4 - FORMATION

Formation d'ingénieurs et de techniciens originaires des pays africains dans les écoles marocaines relevant du Département de l'Energie et des Mines en matière de géologie, des mines, d'énergie et d'environnement, notamment dans les écoles suivantes :

- Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) : forme des ingénieurs d'Etat dans les spécialités liées au secteur des mines.
- Institut des Mines de Marrakech (IMM) : forme des techniciens spécialisés (bac+2) en géologie appliquée, en chimie industrielle, en exploitation des mines et en électromécanique.
- Formation en matière des techniques minières et para minières.
- Ecole Pratique des Mines de Touissit (EPMT) : assure la formation de techniciens dans les disciplines de la topographie minière et de l'électromécanique.

1 – Développement de la cartographie économique

Dans le cadre de la promotion de l'action et du rôle régional des chambres de **commerce**, d'industrie et de services (CCIS), le Département du Commerce et de l'Industrie a procédé au lancement d'un projet s'intitulant « Cartographie Economique ».

Ledit projet a pour objectif la valorisation spatiale des informations économiques relatives aux entreprises, à travers la mise en place d'un système d'information géographique (SIG).

La réalisation de la cartographie économique nécessite le recensement des opérateurs économiques établis au niveau de la zone de circonscription de la chambre. Ce recensement est couplé à une enquête pour le géocodage, qui consiste à relever le nom des rues, des avenues, des îlots etc., ainsi que les numéros d'extrémités de chaque îlot de la ville. Les travaux de recensement sont réalisés dans un contexte partenarial et dans le cadre d'une convention signée avec toute institution académique intéressée par le projet (Faculté des Lettres, Département de Géographie).

La chambre supervise les enquêtes et est chargée de la codification des activités, suivant la nomenclature officielle, de la saisie et du contrôle des questionnaires d'enquêtes.

Le développement du logiciel associé à l'exploitation de l'information alphanumérique et du fond cartographique fait l'objet d'un appel d'offres, opéré suivant le modèle de cahiers des charges.

Actuellement, l'objectif in fine est de poursuivre cette expérience en la généralisant aux autres CCIS. Le Département du Commerce et de l'Industrie prévoit de lancer, en parallèle, un projet d'intégration des SIG mis en place, et ce, par la consolidation des informations disponibles sur les opérateurs des bases de donnée alphanumériques et le positionnement des cartes de circonscription des CCIS sur la carte routière digitalisée du Maroc au 1/10000. Un serveur SIG sera mis en place qui reliera les SIG des CCIS pilotes en attendant la réalisation de la cartographie au niveau d'autres chambres.

Le suivi des étapes de réalisation du projet est assuré par un comité présidé par le Département du Commerce et de l'Industrie et regroupant les équipes projets de tous les partenaires impliqués dans cette étude.

Le SIG permettra aux CCIS de mener les actions suivantes :

- Développer des services de conseil.
- Développer des services de géo-marketing.
- Appréhender les dimensions spatiales du commerce.
- Equilibrer la desserte commerciale.
- Planifier l'immobilisation des activités non sédentaires.
- Améliorer les conditions d'accès et d'approvisionnement.
- Renseigner sur la forme juridique des entreprises installées dans la région, leurs domaines d'activités, leurs coordonnées, (adresse, téléphone, fax, e-mail), les biens produits ou commercialisés, etc.) pour la déployer sur la carte de la ville par une simple harmonisation du champ « adresse » avec le standard du SIG.

Les possibilités offertes par les SIG sont multiples et variées, les solutions qui seront développées par les chambres dépendront en grande partie des besoins qui seront formulés par leurs partenaires.

2 – Développement industriel

L'Office pour le Développement Industriel (ODI) a élaboré, en collaboration avec le PNUD, un **Programme d'Assistance Intégrée** aux Petites et Moyennes Entreprises (PAI/PME), qui a démarré en 1988 en République de Guinée et qui a été institutionnalisé par la suite, avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds, en Agence autonome d'assistance intégrée aux entreprises.

Le PAI constitue un outil complet d'assistance et de promotion des PME, applicable à l'échelle de tous les pays d'Afrique.

Ce programme s'articule autour des points suivants :

a - Diagnostic des besoins en assistance du secteur des PME/PMI du pays concerné,

b - Prospection et identification des couples promoteurs fiables/ projets viables, afin de constituer des bourses d'opérateurs PME candidats à l'assistance intégrée,

c - Des conventions-type de financement avec les bailleurs de fonds disposés à collaborer avec le PAI/PME,

d - L'organisation de structures PME au sein d'organismes nationaux (appartenant au pays où l'assistance est dispensée) chargés de la promotion des PME (comme les chambres de commerce, services spécialisés des provinces, associations régionales, etc.)

e - La mise en œuvre d'assistances intégrées aux promoteurs des projets préalablement prospectés, englobant l'assistance technique et financière et assurant un suivi des projets créés, voire leur assistance en gestion, durant les premières années de fonctionnement,

f - L'effet revolving des fonds octroyés permet de dispenser l'assistance à d'autres projets une fois récupérés les fonds alloués.

L'ODI est disposé à apporter une contribution appropriée aux besoins des autres pays africains dans les domaines suivants :

- Etudes d'opportunité et d'aménagement de zones industrielles ;
- Etudes de marché ;
- Etudes de diagnostic d'entreprises à restructurer ;
- Etudes de faisabilité des projets industriels ;
- Accueil de stagiaires des pays concernés ;

3 – Planification industrielle

a - Normalisation

- Mise en place d'un système national de normalisation (bases juridiques, structures...) ;
- Animation de séminaires de sensibilisation au rôle des normes dans la promotion de la qualité ;
- Assistance technique pour l'élaboration de normes et leur application.

b - Qualité

- Animation de séminaires de sensibilisation au rôle de la qualité dans l'amélioration de la compétitivité et la promotion des exportations ;
- Formation aux techniques de gestion de la qualité ;
- Assistance pour la mise en place d'un système national de certification des produits, des systèmes de qualité et des systèmes de management environnemental ;
- Assistance des entreprises pour la mise en place d'un système de qualité ISO 9000 ou d'un système de management environnemental ISO 14000.

c - Métrologie

- Formation aux techniques d'étalonnage des équipements de mesure ;
- Assistance pour la gestion de la fonction « métrologie » au sein des entreprises.

d - Propriété industrielle

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) est disposé à apporter son assistance technique dans la gestion des divers aspects liés à la propriété industrielle (brevets, marques, modèles...).

4 – Accueil et assistance des investisseurs

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce a établi un programme de mise en place de structures d'accueil et d'assistance qui offrent un appui personnalisé aux investisseurs.

Ces structures sont des **Cellules d'Assistance Conseil (CAC)** logées auprès des Chambres de Commerce, d'Industrie et des Services (CCIS) et des Délégations régionales relevant du Ministère. Elles ont pour attributions les principales missions suivantes :

- Accueil et orientation des promoteurs ;
- Information avec élaboration d'un guide régional et mise en place d'une banque de données informatisées sur les potentialités régionales (économie, industrie, opportunités d'investissement de base de production, débouchés, etc.) et les procédures de création d'entreprises.
- Formation en gestion des promoteurs et utilisation des techniques modernes de management ;
- Réalisation d'études sur les ressources et les potentialités de la région et identification des opportunités d'investissement ;
- Assistance des investisseurs depuis l'idée du projet jusqu'à sa réalisation ;
- Identification de promoteurs potentiels et développement du partenariat et de la sous-traitance au niveau régional ;
- Animation de manifestations organisées au niveau régional sur des thèmes ayant trait à l'investissement et en particulier à la promotion et au développement de la PME/PMI.

A ce jour, **58 CAC** ont été créées à travers le Maroc, coiffées par une structure centrale assurant le suivi et la coordination des activités des Cellules et veillant à la formation de leurs responsables et cadres.

5 – Infrastructures d'accueil industrielles

Le Département du Commerce et de l'Industrie a conçu et mis en œuvre une vision renouvelée et innovante pour l'aménagement et la gestion des infrastructures d'accueil industrielles. L'originalité de cette nouvelle approche se perçoit à quatre niveaux :

- Le partenariat entre les professionnels publics et privés.
- La mise à disposition des investisseurs de l'ensemble des services d'accompagnement.
- La diversification de l'offre et son adaptation aux besoins spécifiques de l'investisseur.
- La contribution de l'Etat au financement des infrastructures d'accueil, instaurée dans le cadre du plan quinquennal 2000-2004, et renforcée depuis 2000 par le soutien du Fond Hassan II pour le développement économique et social.

Ainsi, de zones industrielles classiques, l'offre s'est progressivement améliorée et diversifiée pour s'adapter à la demande et se décline actuellement en une palette de produits à savoir :

- Les Zones Franches d'Exportation et Logistiques.
- Les Parcs Industriels.
- Les Zones Industrielles.
- Les Zones d'Activités Economiques.
- Les Pépinières d'Entreprises.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce est disposé à apporter son assistance technique aux pays demandeurs en matière de planification, réalisation, gestion, commercialisation et réhabilitation d'infrastructures d'accueil industrielles.

6 – Formation des femmes entrepreneurs au Maroc.

Dans le cadre de la coopération maroco-suédoise, un projet sur la formation des femmes entrepreneurs au Maroc a été lancé en 1999 par le Ministère du Commerce et de l'Industrie en collaboration avec l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI).

Ce projet a contribué au renforcement des capacités des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services, des Délégations du Ministère de l'Industrie et du Commerce et d'organisations non gouvernementales (ONG) en matière de formation de femmes entrepreneurs en gestion de base.

Les objectifs assignés à ce projet ont ainsi été largement atteints puisque, d'une part, le Ministère dispose désormais d'un réseau régional de maîtres-formateurs (7) et de formateurs (35) et que, d'autre part, plus de 950 femmes entrepreneurs ont été formées à ce jour aux techniques de base.

De même, un manuel pour formateurs et des modules pour la formation des femmes entrepreneurs ont été élaborés et imprimés en langues arabe et française.

Par ailleurs, et dans l'objectif d'assurer la pérennisation du projet, le Ministère, ainsi que les autres partenaires impliqués (Délégations du Commerce et l'Industrie, CCIS, ONG), ont convenu d'organiser périodiquement des séminaires de formation de formateurs de femmes entrepreneurs.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce est disposé à apporter son assistance technique pour les pays demandeurs qui souhaitent lancer un programme similaire.

7 – Développement Industriel Ecologiquement Durable

A l'issue de la conférence organisée en 1991 par l'organisation des Nations Unies (ONUDI), sur le développement industriel écologiquement durable (DIED), le Maroc, représenté par le Département du Commerce et de l'Industrie, s'est proposé pour l'élaboration, en collaboration avec ladite organisation, d'un projet de développement industriel écologiquement durable. Les objectifs de ce projet sont :

- La définition d'un programme de protection de l'environnement pour le secteur industriel qui pourra faire partie de l'Agenda 30 pour le Maroc.
- La promotion d'un développement industriel qui répond aux besoins du développement économique actuel sans compromettre les intérêts légitimes des générations futures.
- La préservation des ressources naturelles.
- La préparation des industries marocaines aux exigences du Marché international pour le respect de l'environnement.
- L'aide des PMI à se conformer aux exigences environnementales.
- L'information et la sensibilisation des industriels sur l'importance de la prévention de la pollution.

A cet effet, et dans le cadre de la concrétisation du plan d'action du projet DIED, des actions ont été mises en œuvre, dont notamment :

- L'organisation d'une opération de démonstration de la prévention de la pollution dans les secteurs du textile et de la tannerie.
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation régionale dans le domaine de la prévention de la pollution industrielle.
- L'élaboration d'un manuel sur la prévention de la pollution industrielle.
- La réalisation d'une étude sur l'impact des rejets industriels sur la qualité des eaux d'Oum Errbia et du Tensift.
- La réalisation d'une étude sur la gestion rationnelle des déchets industriels solides dans l'axe Casablanca- Mohammedia.

Par ailleurs, le Département du Commerce et de l'Industrie, en étroite collaboration avec la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et l'ONUDI, a mis en place un Centre Marocain de Production Propre (CMPP), en vue de répondre aux attentes exprimées les industriels des différents secteurs en matière de production propre.

Ce centre a pour objectif d'assister le tissu industriel dans ses efforts de mise à niveau environnementale, entre autre, le perfectionnement et l'utilisation des technologies propre permettant de réduire les niveaux de pollution et de renforcer la compétitivité de l'entreprise, à travers une optimisation de la consommation de ses ressources (énergie, eau, matière première,...) et une amélioration de son image de marque et de ses produits.

Le CMPP accompagne les industriels, notamment dans les domaines suivants :

- La sensibilisation
- Les audits environnementaux et les démonstrations sur les sites industriels
- La formation générale et spécialisée
- La promotion des investissements dans les technologies de production propres
- La diffusion de l'information
- Le conseil sur les politiques en matière de production propre

VI - SECTEUR DE L'ARTISANAT

1 - Fourniture d'un espace de formation et d'apprentissage dans les différentes filières d'artisanat d'art ;

2 - Fourniture de méthodes et d'approches pour entreprendre les investigations de base et d'études sur le terrain en faveur de la promotion du secteur ;

3 - Assistance technique et expertise dans les domaines suivants :

- formation professionnelle et apprentissage ;
- normalisation et la qualité ;
- promotion commerciale ;
- organisation des espaces de production ;
- appui à la petite et moyenne entreprise artisanale ;
- organisation du travail associatif ;
- mise en place et gestion des Chambres d'Artisanat.

B- Secteurs de l'Éducation et de la Formation

7- Enseignement Supérieur :	P 21
8- Education Nationale :	P 22 - 23
9- Formation Professionnelle :	P 24 - 25

VII - SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique est de plus en plus sollicité par divers partenaires pour la mise en place de programmes de coopération triangulaire. Ces demandes se basent, notamment, sur l'expérience du Maroc en matière de formation de cadres au profit des pays africains.

A cet égard, il convient de préciser qu'en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, la coopération triangulaire peut englober deux volets principaux :

- La formation au Maroc de cadres des pays étrangers, notamment africains ;
- Le transfert vers ces pays du savoir-faire marocain au niveau de l'enseignement (ingénierie pédagogique) et de la recherche.

Cette coopération pourrait prendre plusieurs formes, notamment :

- Jumelages inter-universitaires :

Cette forme de coopération, qu'on peut qualifier de traditionnelle, permet le rapprochement des communautés universitaires des pays concernés.

La coopération triangulaire apporterait son appui pour favoriser les échanges inter-universitaires (enseignants, d'étudiants, documentation ...)

- Projets conjoints de recherche

Cette coopération constitue le stade supérieur des jumelages. Elle permet de mobiliser des équipes de recherche du Maroc et des pays africains intéressés autour d'une thématique de recherche prédéfinie dans le cadre de projets intégrés à durée et objectifs déterminés. Ces projets permettent, entre autres, la formation par la recherche de jeunes chercheurs.

- Accueil de jeunes cadres et jeunes chercheurs

Le Département de l'Enseignement Supérieur a mis en place un certain nombre de « pôles de compétence » dans des domaines thématiques jugés prioritaires. Il s'agit de réseaux de recherche dans des domaines comme la qualité, les sciences de la mer, les biotechniques....

Il pourrait être envisagé d'accueillir dans ces réseaux des chercheurs (seniors ou juniors) africains désireux d'approfondir leur formation dans ces domaines.

- Formation continue « à la carte »

On peut également concevoir de mettre en place des programmes de formation continue à la demande de partenaires étrangers dans des créneaux spécifiques.

IX - SECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1 - Expertise

Mise à disposition des différentes compétences du Ministère de l'Éducation Nationale dans les domaines suivants :

- Enseignement général et technique ;
- Encadrement pédagogique et administratif ;
- Planification et carte scolaire ;
- Elaboration de programme et de manuels scolaires ;
- Evaluation du système éducatif ;

2 - Formation

Formation de courte et de moyenne durée et stages de perfectionnement dans les domaines pédagogiques, de planification et d'administration scolaire et de gestion administrative et financière.

3 - Centres susceptibles d'abriter des formations spécifiques

- Les écoles normales supérieures.
- Les écoles normales supérieures d'enseignement technique.
- Le centre de formation d'inspecteurs.
- Le centre d'orientation pédagogique et d'éducation.
- Les Centres pédagogiques régionaux.

4 - Assistance technique

Mise à disposition d'enseignants dans les différentes disciplines littéraires, scientifiques et technique, y compris l'enseignement de la langue arabe et de l'éducation islamique.

Présentation des structures actuelles
de formation des cadres du
Ministère de l'Education Nationale

1- Le centre de formation des inspecteurs de l'enseignement

- Depuis sa création en 1967, ce centre a formé des inspecteurs de l'enseignement secondaire, des inspecteurs et inspecteurs en chef de l'enseignement fondamental.
- Depuis 1980, le centre accueille des candidats provenant d'autres pays arabes et africains pour y poursuivre le cursus de formation des inspecteurs de l'enseignement primaire et secondaire.
- Le centre dispose d'un corps de formateurs (52 professeurs) de différents profils :
 - Professeurs d'enseignement supérieur.
 - Inspecteurs principaux de l'enseignement.
 - Inspecteurs en planification pédagogique.
 - Professeurs de l'enseignement secondaire dans différentes disciplines.

2 - Principes et modalités de formation

Formation Initiale :

Elle est définie dans des plans de formation :

- Principes :

- Professionnalisation
- Individualisation
- Auto-formation

- Référentiel de formation élaboré à partir de :

- Capacités
- Compétences

- Structuration :

- Architecte modulaire
- Alternance
- Partenariat

X- SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le secteur de la formation professionnelle est disposé à offrir aux pays africains, dans le cadre d'un financement de coopération tripartite, une assistance techniques dans les domaines suivants :

1 - Ingénierie de formation

- Réalisation d'études d'identification des besoins en formation et d'opportunités de mise en place de nouveaux modes, filières et niveaux de formation.
- Ingénierie de la formation en cours d'emploi (diagnostic des entreprises, identification de leurs besoins en terme de formation et élaboration de plans de formation).
- Conception et élaboration de programmes de formation.
- Elaboration des outils pédagogiques liés à l'organisation matérielle et pédagogique et à l'évaluation.
- Formation et perfectionnement des formateurs.

2 - La gestion des centres de formation

- Formation du personnel de direction et d'encadrement des établissements de formation professionnelle en matière d'organisation et de management des centres de formation.
- Organisation de missions d'information/formation sur le système de formation professionnelle marocain au profit des équipes et du personnel d'encadrement technique et pédagogique des pays africains.

3 - L'échange d'expériences

- Echange d'expérience et de documentation sur le système de normalisation et de certification de formation et de management de la qualité.
- Accueil des stagiaires étrangers dans les établissements de formation professionnelles marocains selon les conditions fixées par l'AMCI.

4 - Le développement de la formation en cours d'emploi

5 - Le développement de la formation par apprentissage

6 - Le développement de la formation professionnelle privée.

7 - L'appui à la mise en place de systèmes de suivi de l'insertion et de cheminement des lauréats de la formation professionnelle

8-L'appui à la conception et la réalisation des supports d'information sur la formation professionnelle.

Les organismes et départements formateurs concernés sont :

a – Les administrations :

- Services centraux et régionaux du Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle
- Départements formateurs publics : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, Ministères en charge du Tourisme, de l'Agriculture, de la Pêche Maritime

b – Le secteur privé :

- Etablissements privés de formation professionnelle.
- Bureaux d'études.

C- Secteurs Sociaux

10- Santé :	p 27 - 28
11- Jeunesse et des Sports :	P 29
12- Développement Social et de la Solidarité :	P 30 - 31

XI - SECTEUR DE LA SANTE

L'évolution des ressources sanitaires qu'a connue le Maroc au cours des deux dernières décennies a permis de développer des compétences et un savoir-faire dans un certain nombre de domaines tels que la formation médicale et paramédicale, la lutte contre les maladies et l'organisation de campagnes d'envergure de promotion et de prévention, la recherche et l'expertise en matière de biologie médicale et environnementale, le contrôle du médicament et produits pharmaceutique etc....

Le Ministère de la Santé, qui a signé avec un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne des accords de coopération couvrant plusieurs domaines, est de plus en plus sollicité dans de nombreux domaines de coopération, en particulier la formation, l'expertise et les évacuations sanitaires.

Les domaines de compétences qui peuvent faire l'objet d'une coopération triangulaire en matière de santé sont les suivants :

1-Programmes prioritaires de santé publique, surveillance épidémiologique et lutte contre les maladies

- Planification familiale (organisation et fourniture de services ...)
- Santé maternelle et infantile (vaccination, surveillance de la grossesse, lutte contre les carences nutritionnelles etc...)
- Lutte contre les maladies dans le cadre de programmes structurés : tuberculose, maladies respiratoires de l'adulte, maladies oculaires, infections sexuellement transmissibles et SIDA, maladies parasitaires (paludisme, schistosomiase, leishmaniose), maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle etc..)
- Surveillance épidémiologique (réseau sentinelle, formation en épidémiologie etc....)
- Santé mentale
- Santé buccodentaire

2 - Recherche et expertise

- Expertise en biologie médicale et biologie de l'environnement par le biais de l'Institut National d'Hygiène et l'Institut Pasteur du Maroc.
- Transfert de technologies relatif aux différents domaines de compétences de l'Institut National d'Hygiène et de l'Institut Pasteur du Maroc (implantation des procédures d'assurance qualité en biologie médicale, formation continue et recyclage des techniciens de laboratoires dans les différentes disciplines de biologie médicale, sécurité au laboratoire de biologie, organisation et contrôle interne en biologie etc...)
- Expertise dans le domaine de l'administration sanitaire.
- Organisation de la recherche au niveau de centres hospitaliers universitaires.
- Gestion du réseau des laboratoires, développement d'actions spécifiques.
- Elaboration de système d'information sanitaire.
- Organisation d'études et d'enquêtes sur la santé maternelle et infantile, le financement, les comptes nationaux de la santé etc.).

- Informatique : le partenariat Sud-Sud dans le domaine de la population et du développement a proposé le Maroc pour abriter un réseau informatique avec site Internet sur la santé de la reproduction. Les pays francophones du partenariat « Tunisie, Niger et Mauritanie » seront connectés à ce réseau.

3 - Formation

- Formation en administration sanitaire à l'Institut National d'Administration Sanitaire (INAS) : durée 2 ans ; diplôme : maîtrise en administration des services de santé publique ; bénéficiaire : cadres paramédicaux et administrateurs.
- Formation de base du personnel paramédical dans les Institut de Formation aux Carrières de Santé (IFCS) : durée 3 ans ; options : infirmiers polyvalents, sages-femmes, techniciens supérieurs de santé (laboratoire, radiologie, rééducation, anesthésie, orthophonie etc).
- Formation de médecins spécialistes dans le cadre du résidanat, durée 4 à 5 ans selon la spécialité, admission sur concours pour toutes les spécialités.
- Formation de courte et moyenne durée dans les différentes spécialités de biologie médicale et environnementale.
- Organisation d'ateliers de formation sur l'hygiène alimentaire, le diagnostic micro biologique des maladies à caractère épidémiques, la biologie moléculaire dans le diagnostic et la surveillance épidémiologique des maladies infectieuses, diagnostic des maladies autoimmunes etc.
- Développement de stratégie pour la formation continue.

4 - Stages et échanges d'expérience (courte durée)

Ces stages sont possibles dans les domaines suivants :

- Formation (aspect pédagogique),
- Laboratoires de santé publique,
- Gestion des hôpitaux,
- Services opérationnels de prévention et de lutte contre les maladies,
- Instituts de formation aux carrières de santé (IFCS).

5 - Médicament et pharmacie

- Assistance technique pour la mise en place de structure d'enregistrement et de contrôle des médicaments.
- Formation de pharmaciens et de techniciens dans le domaine du contrôle de médicaments.
- Formation de pharmaciens inspecteurs.
- Approvisionnements en produits pharmaceutiques par les laboratoires de l'industrie pharmaceutique marocaine.

XII – JEUNESSE ET SPORTS

- 1** - Formation de cadres en matière des sports et d'animation de jeunes.
- 2** - Mise à disposition d'entraîneurs et cadres marocains qualifiés dans différentes disciplines sportives en vue d'assurer l'entraînement et la formation de courte et moyenne durée au profit d'équipes et de stagiaires sur place dans les pays bénéficiaires.
- 3** - Mise à disposition d'infrastructures pour des concentrations en vue de la préparation aux rencontres et compétitions sportives.
- 4** - Mise à disposition de centres de jeunes pour l'accueil de jeunes africains.
- 5** - Formation et perfectionnement des cadres dans les disciplines suivantes :
 - Animation de jeunes
 - Protection de l'enfance et jardins d'enfants
 - Formation d'éducatrices pour la promotion de la femme
 - Encadrement des colonies de vacances
 - Entraînement sportif
 - Gestion du sport et installation sportives
 - Organisation des manifestations sportives

1 - Promotion de l'emploi

Appui technique concernant les axes suivants :

- Formation- insertion
- Soutien à l'initiative entrepreneuriale des jeunes
- Cadre institutionnel des politiques de l'emploi
- Inter médiation sur le marché de l'emploi

2 - Formation

Formation de courte durée à l'Institut National du Travail et de la Prévoyance Sociale sur les thèmes suivants : inspection du travail, conventions collectives, relations professionnelle, Hygiène et sécurité du travail.

3 - Protection sociale institutionnelle

- Assistance technique et échange d'expertise et de textes législatifs sur :
 - Le système de sécurité sociale
 - Le système de la mutualité
 - Les accidents du travail
 - La réforme de la retraite

4 - Travail et dialogue social

Transfert de l'expérience marocaine à travers l'échange de textes et d'informations, l'animation d'ateliers et l'organisation de formations de courtes durées sur les thèmes suivants :

- La législation du travail
- Le dialogue social et les relations professionnelles
- Les conventions collectives
- L'intervention de l'inspection du travail

5 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Echange d'informations sur les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et élaboration de programmes de partenariat entre les institutions gouvernementales et non- gouvernementales oeuvrant dans ce domaine
- Assistance pour l'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté par des experts en la matière à travers l'organisation de stages de formation et l'animation séminaires et ateliers.

6 - Développement social et solidarité

Echange d'expériences et d'informations dans les domaines suivants :

- La Promotion de la femme ;
- La Protection de l'enfance ;
- La protection des personnes âgées ;
- L'Intégration des personnes handicapées.

7 - Société Civile

Echange concernant la promotion du rôle de la société civile et création de canaux de communication entre les associations et les organisations non gouvernementales oeuvrant dans les domaines du développement social au niveau local.

D- Secteur des Services

13- Transports :	P 33	
14- Habitat :	P 34	
15- Urbanisme :	P 35 - 36	
16- Commerce :	p 37	
17-Tourisme :	p37	
18-ECONOMIEETFINANCES		P38

1- Transport aérien

a - Formation aéronautique

La formation dans le domaine aéronautique porte, notamment, sur les disciplines suivantes :

- gestion et exploitation des aéroports (formation de courte durée)
- contrôle de la circulation aérienne et électronique de la sécurité aérienne.

b - Assistance technique

L'Office National Des Aéroports (ONDA) offre son expertise en matière de gestion, d'exploitation et de réalisation des projets aéroportuaires.

c - Entretien et réparation des avions

La Compagnie Royal Air Maroc dispose d'une expérience confirmée dans le domaine de l'entretien et de la réparation des avions.

Les services qu'elle offre sont homologués par les organismes internationaux compétents.

2 - Transport maritime

La formation dispensée au Maroc en matière de transport maritime, notamment à l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes (ISEM/Casablanca), est reconnue par l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Elle se fait en plusieurs cycles :

- cycle normal : quatre ans ;
- cycle supérieur : deux ans (section « navigation » ou section « gestion des affaires maritimes »).
- cycle de perfectionnement (séminaires, colloques, stages, etc.). A noter à cet égard les sessions annuelles de formation organisées par l'ISEM en collaboration avec la JICA au profit de cadres de pays francophones africains.

3 – Transport ferroviaire

Assistance technique en matière de gestion, exploitation et réalisation de projets de chemins de fer.

4 – Transport routier

- Partenariat entre opérateurs privés ;
- Echange d'expérience en matière de concession de service de transport routier aux opérateurs privés.

XV - SECTEUR DE L'HABITAT

1 – Définition de stratégies d'intervention et d'encouragement en matière de construction et de promotion incluant notamment l'encadrement des professions de l'immobilier par leur organisation sur les plans législatif et réglementaire ;

2 – Promotion des actions publiques d'habitat, notamment en matière d'habitat social et de lutte contre l'habitat insalubre incluant les données ci-après :

- système des aides publiques,
- politique conventionnelle et de partenariat avec les collectivités locales et les organismes spécialisés,
- typologie des interventions (relogement, restructuration, habitat évolutif, zones à aménagement progressif...)

3 – Normalisation et promotion de la qualité et des techniques de construction et d'expérimentation en matière d'utilisation des matériaux locaux ;

4 – Etude et montage des projets d'habitat : étude de faisabilité, étude de marché, montages technico-financiers, etc.

XVI - SECTEUR DE L'URBANISME

- Le Département de l'Aménagement du Territoire dispose de qualifications pour réaliser des actions d'assistance technique et de formation en faveur des pays demandeurs d'Afrique et du Monde Arabe à travers ses différentes entités centrales et locales, notamment :
- La Direction de l'Urbanisme peut offrir de l'expertise dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (réalisation et mise en œuvre des documents d'urbanisme : schémas-directeurs, plan de zonage, plan d'aménagement, plans de développement....).
- L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) assure :
 - Une formation ouverte aux cadres supérieurs (niveau 3ème cycle) ;
 - Une formation de courte durée sur les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme ;
 - Des expertises dans les domaines de technologie de l'information (télédétection, infographie et cartographie numérique) :
 - Méthodologie des études de planification de l'espace urbain et rural,
 - Evaluation des projets urbains et ruraux,
 - Etude de marchés fonciers et immobiliers,
 - Réalisation de documents de planification régionale,
 - Réalisation des documents d'urbanisme plan d'aménagement, schémas-directeurs).
- L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA) assure une formation de longue durée (6ans).

Partenariat privé : les opportunités de partenariat entre les bureaux d'études marocains et leurs homologues dans les pays du sud sont vivement encouragées par le Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

XVII- SECTEUR DU COMMERCE

1 – Commerce Intérieur

Développement de la cartographie économique :

Dans le cadre de la promotion de l'action et du rôle régional des Chambres de Commerce d'Industrie et des Services, le Ministère de l'Industrie et du Commerce a procédé au lancement d'un projet s'intitulant « Cartographie Economique ». Ce projet a pour objectif la valorisation spatiale des informations économiques relatives au commerce et à ses structures à travers la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Dans ce cadre, une expérience pilote a été lancée dans la ville de Mohammedia, en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce, la Délégation Provinciale du Commerce, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et le bureau d'études adjudicataire (Géomatic).

Dans sa conception, le SIG de la Cartographie Economique de Mohammedia prévoit la possibilité d'héberger des données émanant des systèmes d'informations d'organismes tiers. En effet, le fonds cartographique, à grande échelle (1/2000), fait de planches digitalisées au nombre de 29 couvrant la ville et les zones d'activités économiques de proximité, pourra être relié à d'autres bases de données grâce au géocodage.

Ainsi, le système d'information géographique réalisé met à la disposition de la Chambre un véritable outil d'aide à la décision. Ce système permet une meilleure compréhension des dimensions spatiales. Il offre aux opérateurs économiques des informations de première utilité, pouvant aider au choix stratégique des emplacements, à l'optimisation des circuits de distribution et d'approvisionnement, à les informer sur la répartition et la concentration des unités d'intérêts économiques. Il permet également la superposition de différentes couches d'informations et facilite ainsi les études de scénarios par projection spatiale des données.

La conjugaison des efforts d'entités représentatives du secteur public, privé et universitaire a permis d'aboutir à la réalisation d'un produit de qualité, résultat d'un mode organisationnel efficace.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce est disposé à apporter son assistance technique pour les pays demandeurs qui souhaitent mener un projet similaire.

2 - Commerce extérieur

a - Organisation de séminaires de formation sur la base de l'expérience marocaine au profit des cadres des pays intéressés sur :

- La promotion et le développement des exportations,
- Les techniques de négociations commerciales concernant, notamment, les accords de l'OMC et les groupements économiques régionaux.

b - Assistance technique en matière d'élaboration et de gestion de bases de données destinées aux opérateurs du commerce extérieur.

XIII - SECTEUR DU TOURISME

- Formation dans les établissements touristiques et hôteliers, au nombre de 16 répartis à travers le Maroc ;
- Organisation annuelle de stages dans les domaines du tourisme et de l'hôtellerie et accueil de stagiaires étrangers ;
- Envoi d'experts marocains à la demande ;
- Echange d'informations concernant le secteur touristique, les textes législatifs, le matériel public – promotionnel, etc...
- Echange d'expériences en matière d'organisation de foires, salons et semaines touristiques.

Souhait d'implication des bailleurs de fonds dans les volets suivants :

- Assistance technique (aménagement, investissement, ouverture d'établissements de formation...),
- Formation de formateurs,
- Formation continue au profit des professionnels.

1 – Domaines d'expertise

- Préparation et exécution des lois de finances.
- Elaboration et conduite de la politique financière, monétaire et du crédit.
- Elaboration et mise en œuvre de la politique fiscale et douanière.
- Gestion et contrôle des opérations de recettes et de dépenses publiques.
- Exercice du contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques, les collectivités locales et autres organismes.
- Gestion de l'équilibre financier interne et externe.
- Gestion de la dette publique.
- Réglementation et contrôle des entreprises d'assurance, de réassurance et de capitalisation et des organismes de prévoyance sociale.
- Liquidation et paiement des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat, des pensions, rentes et allocations.
- Promotion des investissements extérieurs.
- Création et gestion de fonds pour des projets nationaux de développement.
- Formation d'agents et de cadres d'inspection de l'Administration des Douanes (Ecoles des Douanes de Casablanca).

2 – Formes de coopération

- Missions d'experts marocains dans les pays demandeurs ;
- Formation de courte et moyenne durée de cadres africains dans les centres de formation de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, de la Direction des Impôts et de la Trésorerie Générale du Royaume ;
- Stages de perfectionnement dans les divers services du Ministère de l'Economie et des Finances au profit de cadres de pays du sud, notamment dans des domaines comme celui de la gestion de la dette.

ADRESSES UTILES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

Adresse : Rue Marrakech - Rabat - MAROC
Téléphone : (212) (37) 76.48.21 / 76.21.95
Téléfax : (212) (37) 76.55.08 / 76.46.79
E mail : maec@. gov. Ma

AGENCE MAROCAINE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Adresse : 6, Rue Tameslouht - RABAT - MAROC
Téléphone : (212) (37) 70.10.80 / 20 53 98
Téléfax : (212) (37) 70.19.59
Email : amci@iam.net.ma